Pour un appartement :

COP	ZONE CLIMATIQUE	MONTANT UNITAIRE (en kWh cumac)
3,5 > COP ≥ 3,4	H1	61 000
	H2	50 000
	H3	33 000
4 > COP ≥ 3,5	H1	63 000
	H2	52 000
	H3	35 000
COP ≥ 4	H1	66 000
	H2	54 000
	H3	36 000

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAR-TH-06**

Chaudière individuelle de type condensation

1. Secteur d'application :
Bâtiments résidentiels existants.

2. Dénomination :

Mise en place d'une chaudière individuelle de type condensation.

3. Conditions pour la délivrance de certificats :

Mise en place réalisée par un professionnel.
Le professionnel atteste que les émetteurs sont dimensionnés de façon à permettre à la chaudière de condenser.

4. Durée de vie conventionnelle : 16 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac :

Pour une maison individuelle :

ZONE climatique	MONTANT UNITAIRE (en kWh cumac)		FACTEUR correctif	SURFACE HABITABLE (m^2)
H1	120 000		0,2	S < 35
			0,4	35 ≤ S < 60
H2	110 000	x	0,7	60 ≤ S < 80

ZONE climatique	MONTANT UNITAIRE (en kWh cumac)
H3	74 000

FACTEUR correctif	SURFACE HABITABLE (m^2)
0,9	$80 \leq S < 100$
1,1	$100 \leq S \leq 130$
1,4	> 130

Pour un appartement :

ZONE CLIMATIQUE	MONTANT UNITAIRE (en kWh cumac)
H1	61 000
H2	53 000
H3	40 000

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAR-TH-07**

Chaudière collective de type condensation

1. Secteur d'application :
Appartements existants.

2. Dénomination :
Mise en place d'une chaudière collective de type condensation.

3. Conditions pour la délivrance de certificats :
Mise en place réalisée par un professionnel.
Le professionnel atteste que les émetteurs sont dimensionnés de façon à permettre à la chaudière de condenser.

4. Durée de vie conventionnelle : 21 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac :

ZONE CLIMATIQUE	MONTANT (en kWh cumac / appartement)		NOMBRE D'APPARTEMENTS
H1	100 000		
H2	87 000	x	N
H3	65 000		

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAR-TH-07-SE**

Chaudière collective de type condensation avec contrat assurant le maintien du rendement énergétique de la chaudière

1. Secteur d'application :